

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2011

Nos commentaires sont en italique.

Commentaire général sur le déroulement de ce conseil.

Ambiance électrique lorsque les points 8.1 et 8.2 concernant la salle culturelle ont été abordés.

Devant la vivacité du ton de certains échanges le maire a clamé que, contrairement à nos assertions répétées, son assemblée était démocratique.

Mais la réalité est la suivante : il n'y a jamais de « débat » sur des sujets importants, comme la construction de gros équipements, AVANT que la décision ne soit prise. Les échanges ont toujours lieu APRES ! Ils permettent donc à l'opposition de dire ce qu'elle pense mais n'ont AUCUNE influence sur la décision finale ni même sur une partie de son contenu.

Nous maintenons que le conseil municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement .

Ce n'est pas notre conception de la démocratie.

COMPOSITION DU CONSEIL POUR LA SEANCE DU JOUR

Majorité - sur 22 conseillers : 18 présents 2 absents dont 2 procurations ⇒	20 votants
Opposition - sur 7 conseillers : 5 présents 2 absents dont 2 procurations ⇒	7 votants
Total	27 votants

En préambule de la réunion une contractuelle de la municipalité fait un exposé sur le lotissement du GWELMEUR.

Le lotissement comprendra 29 lots :

- 21 lots libres, réservés à l'habitat individuel.

- 6 lots à des logements conventionnés en pavillons à accession sociale à la propriété (PSLA) et 2 lots pour du logement social (petits collectifs).

Les PSLA et collectifs seront réalisés par ARMORIC HABITAT.

Un architecte conseil sera imposé.

Le prix au m2 sera proche de 60 €.

Début des travaux de viabilisation : Avril 2012

Mise en vente des terrains : printemps 2012

Dépôt des permis de construire : à partir du 4^{ème} trimestre 2012

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 novembre 2011

L'opposition vote contre ce « Procès Verbal » qui ne donne aucune information sur le déroulement de la séance et n'a donc aucun intérêt.

Votes : 20 pour – 7 contre

1. ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX.

1.1. Créations et suppressions de postes.

Suite à une réorganisation du personnel affecté au secteur de la petite enfance le tableau des effectifs est modifié.

Votes : 20 pour, 7 abstentions

2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

2.1. Tarif pour les ateliers de lecture à haute voix ;

Les ateliers bimensuels de lecture à haute voix de la médiathèque seront désormais payants.

Le tarif proposé est de 30 € pour l'année (octobre à juin).

Votes : 20 pour, 7 abstentions

2.2. Modification de la subvention 201 au budget CCAS.

Le montant prévisionnel de la subvention prévu pour le budget de la CCAS, 67 947,00 € est supérieur aux besoins. Il est donc ramené à 57 947,00 €.

Votes : 20 pour – 7 abstentions

2.3. Modification de la subvention 2011 au budget petite enfance

Le montant prévisionnel de la subvention versé pour le budget de la Petite enfance est de 88 087,00 €.

Il est inférieur aux besoins et serait porté à 112 087,00 €.

Votes : 20 pour – 7 abstentions

2.4. Décision modificative n°2– Budget principal 2011.

Décision administrative comptable conséquence de la décision 2.2.

Votes : 20 pour – 7 abstentions

2.5. Décision modificative n°3 – Budget petite enfance 2011.

Décision administrative comptable conséquence de la décision 2.3.

Votes : 20 pour – 7 abstentions

2.6. Financement des établissements scolaires privés du 1^{er} degré - Acomptes.

Dans l'attente des décisions sur les subventions 2012 il est proposé d'allouer des acomptes égaux à 1/6 des sommes données en 2011.

Ecole St Joseph : 20 860,00 €

Ecole Ste Thérèse : 11 715,00 €

Par ailleurs il est proposé les sommes suivantes pour le fonctionnement des cantines :

Ecole St Joseph : 4 245,00 €

Ecole Ste Thérèse : 2 122,00 €

Votes : 27 pour –

2.7. CAP Paluden – attribution de subvention.

Le club d'aviron CA Paluden souhaite acquérir une yole pour un montant de 17 000 €, afin de pouvoir participer à des rencontres nationales et internationales.

Montant proposé : 4 125,00 €

Votes : 27 pour

2.8. Jeunes sapeurs pompiers – attribution de la subvention 2011.

Il est proposé de prendre en charge le coût des repas des jeunes sapeurs pompiers et de leurs formateurs qui doivent suivre une formation, soit 9 € par repas.

Cette prise en charge se substituera au 1 000 € de subvention attribuée le 11 mai dernier.

Votes : 27pour –

3.URBANISME – ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – LOGEMENT**3.1. Cimetières : suppression des concessions cinquantennaires, création des concessions temporaires pour quinze ans et création de concessions pleine terre caveau urne.**

Ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 et le règlement intérieur des cimetières sera modifié.

Les concessions en cours ne sont pas concernées.

Votes : 27 pour

3.2. Acquisition de la parcelle BV 159 à Keridaouen ;

Cette parcelle de 1 271 m², cadastrée BV 159, appartient à Mme RAULT se situe en zone UP, et se situe à côté de la parcelle BV 161 appartenant à la commune.

Elle serait achetée au prix de 8 000 €

La zone UP est destinée à recevoir toutes les installations, publiques ou privées nécessaires aux activités professionnelles (pêche, cultures marines, récolte des algues) et aux diverses activités liées à la plaisance et/ou au nautisme.

A une question de Paul LE BOITE, le maire répond que la commune souhaite lorsque c'est possible acquérir les parcelles situées dans cette zone.

Votes : 20 pour – 7 abstentions

3.3. Régularisation d'emprises à Thévézan Vraz – cession gratuite à la commune.

Il s'agit d'une parcelle de 17 m² cadastrée BL 136, déjà occupée par une route.

Votes : 27 pour

5. ENSEIGNEMENT – JEUNESSE

5.1. Renouvellement du contrat enfance jeunesse 2011-2014.

C'est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la CAF du Finistère, la MSA et la commune.

Lédie LEHIR donne de longues explications.

Votes : 27 pour

8. CULTURE – LOISIRS – COMMUNICATION

8.1. Approbation du projet culturel du futur espace culturel, de l'organigramme des personnels et des budgets prévisionnels de fonctionnement (année N, N+1, N+2) .

Le maire informe que les points 8.1. et 8.2. seront traités en même temps.

Rémy ABJEAN expose les orientations de la future salle culturelle : spectacles jeune public, culture bretonne et théâtre.

Il lit ensuite le long texte objet du point 8.2. *Ce n'est qu'une déclaration d'intention qui n'engage nullement la commune de Plabennec à participer aux dépenses de la future salle de Plouguerneau. Plabennec a fait marche arrière, ou alors Plouguerneau avait rêvé. Ce qui est sûr c'est que, contrairement à ce qui avait été affirmé il n'y aura pas de direction commune pour les deux salles : **Plouguerneau assumera donc seule la gestion d'une salle de 900 places assises !!!***

François LEBORGNE puis le maire, commentent ensuite le budget de fonctionnement.

Ce budget, que nous demandons depuis des mois, aurait dû être établi il y a plusieurs années .

AVANT de décider la construction d'une salle de cette importance, il était en effet essentiel de savoir ce qu'elle allait coûter, pour la construction mais aussi pour son fonctionnement. Cela n' a pas été fait.

Et ce n'est qu'à la demande expresse et répétée du Conseil régional et du Conseil général, qui conditionnent l'attribution de leur subvention à la présentation d'un budget de fonctionnement, que le maire s'est enfin décidé à l'établir.

Et il a été contraint de présenter un document réaliste car ces deux collectivités sont rompues à l'analyse des budgets des salles de spectacles de cette importance.

Nous joignons en annexes les budgets et organigramme joints à la convocation : vous constaterez que, malheureusement, les chiffres annoncés sont encore plus alarmants que ceux de notre BOOM ! de septembre 2011.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

CHARGES FINANCIERES

- 170 000 € selon le maire,

- 100 000 € selon notre estimation.

Le budget qu'il a présenté au conseil municipal le 17 novembre 2010, faisait apparaître une somme de 2 050 000 € à la charge de la commune, qui incluait 500 000 € pour le coût du terrain dont elle est propriétaire.

Il restait donc 1 550 000 € à emprunter, soit une charge annuelle (amortissement du capital + intérêts), pour un emprunt sur 25 ans au taux de 5,30% , de 110 000 €.

Il prévoit aujourd'hui , sans explication , 170 000 €, ce qui correspond à un emprunt de 2 350 000 €...soit 800 000 € de plus...

DEPENSES (de fonctionnement)

1. Frais de personnels.

- 145 000 € selon le maire, pour 3 agents à plein temps , un agent à 1/3 de temps, **et** un directeur à plein temps (**soit au total 4,3 agents**)

- 135 000 € selon notre estimation , pour trois agents à plein temps , un agent à mi-temps, et un directeur à mi-temps (**soit au total 4 agents** car André LESVEN affirmait à l'époque qu'un seul directeur pourrait diriger les deux salles de Plouguerneau et de Plabennec.)

2. Frais d'exploitation et de spectacles .

- 161 000 € selon le maire,

- 105 000 € selon notre estimation : nous avons sous estimé le coût des spectacles.

RECETTES (de fonctionnement)

1. Billetterie et location de salles.

- 59 000 € selon le maire.

- 58 000 € selon notre estimation.

Nous notons simplement que ni Remy ABJEAN, ni le maire n'ont été capables de répondre à la question, pourtant simple, de Pierre APPRIOU : comment avez vous calculé ce montant ? (Nous avons donné le détail des 58 000 € dans notre BOOM !)

2. Subventions publiques

- 33 500 € selon le maire dont : 25 000 € par la CCPA.

8 500 € par le Conseil général. *A noter que cette subvention est attribuée à la commune chaque année par le conseil général. Elle ne correspond donc nullement à la salle culturelle.*

- 33 400 € selon notre estimation, par la seule CCPA : *la lecture d'une délibération de la CCPA nous avait conduit à prévoir ce montant un peu optimiste.*

SUBVENTION CULTURELLE à déboursier annuellement par la commune : c'est le déficit, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes indiquées ci-dessus.

- 198 500 € selon le maire,

- 150 000 € selon notre estimation.

Cette analyse des chiffres donnés par le maire corrobore ce que nous écrivons depuis des mois : cette salle sera un gouffre financier pour notre commune (la commune devra déboursier chaque année 198 500 € + 170 000 € de charges financières, soit 368 500 €).

Très gêné par le montant de cette « subvention », il s'est alors lancé dans un discours invraisemblable selon lequel les charges indiquées dans ce document ne seront pas toutes à déboursier en plus des dépenses actuelles de la commune, car, selon lui :

- En ce qui concerne les « frais de d'exploitation et de spectacles » :

76 300 € seraient déjà inclus dans les dépenses courantes de la commune... mais il n'a pas été capable de donner la moindre explication plausible ni le moindre détail de ce chiffre.

- En ce qui concerne les « frais de personnel » :

environ 75 % (correspondants à 105 000 €) du personnel qui gèrera et fera fonctionner la salle culturelle, est déjà en place à la mairie !

Or conformément à l'organigramme joint au budget , ces personnels devront travailler à plein temps pour la salle lorsqu'elle sera construite. Ils seraient donc aujourd'hui payés à ne rien faire !

Cette affirmation est injurieuse pour les personnels visés et nous n'en croyons pas un mot.

La réalité est que le maire sait que la commune n'aura pas les moyens de procéder aux embauches correspondantes aux postes prévus dans son organigramme, embauches pourtant indispensables pour faire « tourner » une salle de spectacles de 900 places assises.

En conséquence, comme nous le disons depuis plusieurs mois, elle fonctionnera « avec les moyens du bord », c'est-à-dire comme une banale salle polyvalente...Mais sa construction aura coûté 5 000 000 € et la commune devra tout de même déboursier chaque année, 170 000 € de charges financières et environ 30 000 € de coût d'exploitation et d'entretien.

Intervention de Pierre APRIOU, qui demande comment ont été calculés certains chiffres des recettes du budget. Il n'obtient aucune réponse !

Intervention de Daniel LE CARDONNEL, sur les intentions de l'Etat de faire réduire le personnel des collectivités locales. François LEBORGNE répond qu'à sa connaissance ce n'est pas d'actualité.

Intervention de Patrice MALGORN, qui dit clairement qu'il n'est pas contre un nouvel équipement culturel mais contre l'équipement surdimensionné et coûteux du maire. Il s'offusque également de la manière opaque dont les subventions sont attribuées par la CCPA et emploie le terme « manipulation » : le maire monte sur ses grands chevaux... *un des moments amusants de ce conseil...*

Intervention de Pierre APPRIOU, qui confirme que les décisions de la CCPA sont prises par le bureau, sans aucune concertation avec les membres de cette assemblée.

Votes : 21 pour – 7 contre

Intervention de Paul LE BOITE, qui rappelle qu'en commission d'appels d'offres il a attiré l'attention du maire et du bureau d'études sur les risques engendrés par le sous dimensionnement de l'installation électrique. En effet, le chauffage par pompe à chaleur et les éclairages scéniques ne pourront fonctionner en même temps...

Le maire répond qu'il fait confiance aux spécialistes et qu'il n'y a jamais de problème à la salle Avel Vor de Plougastel. Paul LE BOITE lui rappelle que **la salle Avel Vor est chauffée ...AU GAZ !**

8.2. Déclaration d'intention des communes de Plouguerneau et Plabennec en faveur d'une coopération culturelle entre leurs deux salles de spectacles.

Rémi ABJEAN nous assure depuis plusieurs mois que les communes Plabennec et de Plouguerneau travaillent ensemble et en plein accord, que les deux salles auront un directeur commun, qu'elles ont un projet commun....

En fait Plabennec fait marche arrière et ne semble pas du tout vouloir s'engager avec Plouguerneau. C'est pourquoi elle veut bien signer un vague document qui ne l'engage à pas grand chose sur un plan général **et à rien sur le plan financier.**

Votes : 21 pour – 7 contre

12. QUESTIONS DIVERSES

12.1. Effacement des réseaux – Programme 2012 – route de St Michel Plouguerneau.

Les travaux sont évalués à 235 578,59 € TTC et la participation de la commune à 105 572,83 TTC

Votes : 28 pour –

12.2. Financement du projet de salle culturelle : convention financière Etat/Commune de Plouguerneau.

Pour obtenir une subvention de 250 000 € de l'Etat une convention doit être signée.

Votes : 20 pour – 7 contre

- ❖ Pierre APPRIOU s'étonne que le dossier des noms de rue n'ait pas été mis, comme le maire l'avait dit au dernier conseil municipal, à l'ordre du jour du présent conseil.

André LESVEN répond qu'une réunion du comité consultatif est prévue le lendemain 6 décembre, car il s'est aperçu en réunion de majorité qu'il restait quelques points à éclaircir.

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'on ne sent pas une volonté de faire aboutir rapidement ce dossier !

- ❖ Hors ordre du jour est abordé le sujet des difficultés rencontrées par les habitants de Lostrouc'h à cause des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau.

Un échange assez vif a lieu entre Patrice MALGORN et Lucien BRETON.

Le premier s'étonne que le second ne réponde pas aux préoccupations des habitants, le second répond qu'il a invité les habitants à venir aux rendez-vous de chantier, du lundi matin à 10h.

Patrice MALGORN lui rappelle qu'un certain nombre d'habitants travaillent le lundi matin ... !

Le maire indique qu'il recevra les habitants de Lostrouc'h : *à suivre.*